



PREAVIS No 04-2014 « BUDGET 2015»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 13 novembre 2014

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 31 octobre dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Cap Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

### **Préambule**

Il s'agit du quatrième budget présenté à l'ASEL. Il est stable par rapport au budget 2014 (+2,6%), aucune augmentation d'effectif n'étant prévue. La progression des charges par rapport aux comptes 2013 (+14,8) est documentée dans ce préavis bien détaillé.

### **Préavis**

On constate une légère augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2014, dues aux augmentations de salaires statutaires et aux salaires supérieurs versés à des remplaçants plus âgés lors de rotation de personnel. Par rapport aux comptes 2013, les raisons sont les mêmes que celles mentionnées lors du budget 2014. Il est à noter qu'il n'y aura pas d'engagement en 2015, l'effectif actuel étant suffisant pour les tâches à effectuer pour autant qu'on ne déplore pas d'absences de longue durée. Les collaborateurs de la police de proximité, dont l'effectif a été augmenté, peuvent venir renforcer d'autres unités en cas de besoin.

En ce qui concerne l'informatique, l'ASEL pratique l'outsourcing et profite de la structure de la commune de Pully. En avril 2014, son Conseil communal a voté un crédit de CHF 880'000.00 pour des travaux sur l'environnement de travail informatique. La participation de l'ASEL à ce projet est budgétée à CHF 96'800.00.

Quant à l'alimentation de fonds de réserve, il s'agit d'une décision antérieure du CoDir déjà présente dans le budget 2014.

## **Brochure du budget**

P. 1 - 600.3031 : comme demandé par le Conseil, depuis 2014 cette rubrique est reventilée dans les différents chapitres.

P. 1 - 600.3040.01 : part patronale concernant les mesures d'assainissement de la caisse pendant 17 ans (et non 5 selon la remarque erronée dans le budget 2014).

P. 1 - 600.3111 : la somme de CHF 82'450 est essentiellement liée aux nouvelles licences Microsoft (passage de Windows XP à Windows 7), il s'agit d'une dépense ponctuelle.

P. 2 - 612.3050.01 : les absences de plus de 31 jours sont dues à des accidents non professionnels ou des maladies qui n'ont rien à voir avec des burnouts.

P. 2 - 612.4361 : comme demandé lors de l'examen des comptes 2013, le montant de ce poste dépendant des Services généraux figure désormais à la rubrique 613.4361.

P. 3 - 613.3115 : remplacement d'un véhicule d'intervention prévu au budget selon un tournus annuel établi par planning.

P. 3 - 613.3143 : plus de CHF 30'000 ont pu être économisés en supprimant les tâches effectuées à l'extérieur grâce à une nouvelle et meilleure organisation interne.

P. 3 - 613.4361 : en ce qui concerne la police des déchets, la population de Pully s'étant montrée plus disciplinée que prévu, cette rubrique est réduite de plus de moitié.

P. 3 - 613.4370 : le montant fixé pour cette rubrique est souvent sujet de controverse, il faudra attendre les comptes 2014 pour en avoir une meilleure vue. Il faut rappeler que la majeure partie des amendes proviennent du radar fixe et non des places de stationnement.

## **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis 4-2014, soit

De valider le budget 2015 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » .

Pully, le 6 novembre 2014

Anne Schranz, Pully,  
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont  
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex